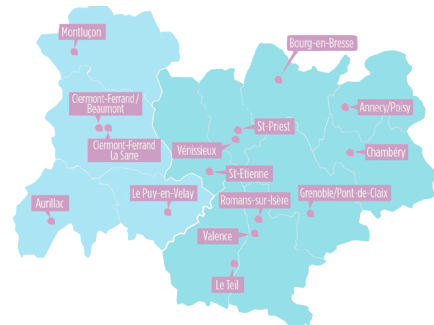


Hébergement & restauration à l'Afpa Auvergne-Rhône-Alpes

Vous souhaitez héberger et restaurer vos stagiaires en formation ?



**L'Afpa met à disposition
ses 12 hébergements et ses 11 restaurants
répartis sur la région¹**

Les publics concernés

Stagiaires demandeurs d'emploi majeurs² bénéficiant d'une formation financée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du Service Public Régional de Formation.

**Hébergement ouvert 7 jours
sur 7*** en chambres individuelles
ou collectives, selon les centres.



Restauration matin, midi et soir
Tarifs au verso

¹ Sous réserve de places disponibles.

² Le cadre réglementaire ne nous permet pas d'accueillir les mineurs à l'Afpa, nos hébergements ayant un statut de foyer logement.

³ Les stagiaires peuvent bénéficier de la restauration sans être hébergés.

*Sauf 3 semaines de fermetures (Noël - Eté)

Pas d'hébergement le week-end à Grenoble

Centres Afp	Capacité des hébergements			Restauration
	Nombre de lits	Nbre de chambres individuelles	Nombre de chambres collectives	
01 - Bourg-en-Bresse	102	10	46	Matin Midi & Soir
03 - Montluçon	140	114	13	Matin Midi & Soir
26 - Romans	54	0	27	-
26 - Valence	72	0	36	Matin Midi & Soir
38 - Grenoble-Pont-de-Claix	120	108	6	Matin Midi & Soir
42 - Saint Etienne	58	44	7	Matin Midi & Soir
43 - Le Puy en Velay	112	112	0	Matin Midi & Soir
63 - Clermont-Beaumont	120	120	0	Matin Midi & Soir
69 - Lyon-Saint-Priest	61	53	2	Matin Midi
69 - Lyon-Vénissieux	64	2	17	Matin Midi & Soir
73 - Chambéry	128	128	0	Matin Midi & Soir
74 - Annecy-Pois	78	64	7	Matin Midi & Soir



Hébergement

Les hébergements sont pris en charge par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes. Une caution de 80 € par chèques non encaissés est demandée aux stagiaires.



Restauration

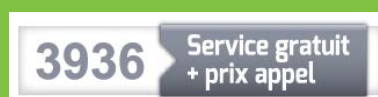
> Petit déjeuner
De 0,5 € à 1 € selon la formule choisie.

> Repas midi/soir : entre 3,5 € et 4,90 € comprenant entrée + plat + dessert + pain.

La restauration est ouverte du lundi matin au vendredi midi (fermée le week-end).

MODE D'EMPLOI

- La demande doit se faire par téléphone au numéro unique Afp. Préciser le centre concerné et les dates d'hébergement souhaitées.



- Une convention précisant le partage des responsabilités et l'éligibilité des stagiaires devra être signée entre l'Afp et vous, organisme de formation.
- Un contrat d'hébergement entre le stagiaire et l'Afp sera établi.